

# Stylo fumigène pour détecteur de fumée, réf. STYFUM



## ► Description

- Le stylo fumigène est un outil pratique à usage multiple avec une très longue autonomie.
- Il s'adapte au test des détecteurs multiponctuels, au test des ventilations mécaniques / systèmes d'aération et au test des détecteurs de fumée.
- Il permet également de faire les tests de fuite et les études de flux d'air.
- Après l'allumage de la mèche, le stylo émet une légère fumée.

## ► Caractéristiques techniques

- **Aspect** : stylo.
- **Dimensions** : Ø 13 x L150 mm.
- **Poids** : 30 g.
- **Principe d'allumage** : par mèche.
- **Couleur de la fumée** : blanche.
- **Durée de test** : 3 heures en continu ou 360 essais de 30 secondes.
- **Données environnementales** : non toxique pour l'environnement, non corrosif.
- **Durée de conservation** : illimité.
- **Conditions de stockage** : conserver dans un endroit frais et sec.
- **Conditionnement** : stylo livré avec 6 recharges, 6 recharges supplémentaires sur commande (réf. STYFUMR).

## ► Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange** : - Classification conforme à 1272/2008 : après évaluation, ce mélange n'est pas classé comme dangereux selon 1272/2008 ;  
- Classification conforme à 1999/45/EG : ce produit est évalué et n'est pas classé comme dangereux.
- **Éléments d'étiquetage** : éléments d'étiquetage de l'application des règles dans 1272/2008 (pictogrammes de danger non applicable, mentions d'avertissement non applicable et mentions de danger non applicable).  
Éléments d'étiquetage de l'application des règles dans 1999/45/EG.
- **Autres dangers** : le produit dégage une fumée qui peut causer des irritations lors du contact avec les yeux ou en cas d'inhalation, en cas de longues périodes d'exposition ou en cas d'utilisation incorrecte. En cas de doute sur la façon d'utiliser le produit, contactez l'entreprise chez qui le produit a été acheté à l'origine.
- **Numéro d'appel d'urgence** : en cas d'urgence contacter les informations toxicologiques, numéro d'urgence 112 (au sein de l'Europe) ou 911 (pour les USA et le Canada). Pour les autres pays, utilisez le numéro d'urgence intégré dans les téléphones cellulaires.  
Pour plus d'informations non-urgentes concernant les poisons, voir <http://www.who.int/ipcs/poisons/centre/directory/euro/en/>

## ► Composition et informations sur les composants

- Le produit est composé d'un mélange de plusieurs substances solides.
- **Mélanges** : noter que le tableau indique les dangers connus pour la forme pure des ingrédients. Ces risques sont réduits ou éliminés lorsqu'ils sont mélangés ou dilués, cf « *Autres informations* ».
- Les explications de la classification et de l'étiquetage des ingrédients sont données dans la section « *Autres informations* ». Les abréviations officielles sont écrites en caractères normaux. Les spécifications et/ou compléments utilisés dans le calcul des risques du mélange sont indiqués en italique, voir « *Autres informations* ».

Composant E460	Concentration
CAS nr 9004-34-6	80 - 100%
N° CE 232-674-9	

Composant STEARIC ACID	Concentration
CAS nr 57-11-4	6 - 10%
N° CE 200-313-4	

## ► Les premiers secours

- **Description générale** : aucune mesure spéciale est requise. Dans le cas où des symptômes apparaissent, contacter un médecin.
- **Consignes de respiration** : éviter l'inhalation des produits chimiques provenant du produit lors de l'utilisation normale. Pour la fumée générée : en cas de surexposition à la fumée générée, déplacer la personne affectée à l'air frais. Si les symptômes persistent, contacter un médecin.
- **Consignes sur le contact avec les yeux** : éviter tout contact entre les yeux et les produits chimiques lors de l'utilisation normale. Pour la fumée générée: si des symptômes apparaissent, rincer avec de l'eau tiède en gardant l'oeil ou les yeux grands ouverts. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.  
Si le produit est abîmé ou altéré, la procédure pour les composants chimiques est la suivante : Rincer tout de suite avec de l'eau tiède pendant 15 à 20 minutes avec l'oeil ou les yeux grands ouverts. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- **Consignes sur le contact avec la peau** : le lavage normal de la peau est considéré suffisant. Si les symptômes apparaissent quand même, contacter le médecin. Enlever les vêtements contaminés.
- **En cas de consommation** : des mesures spéciales ne sont pas nécessaires. Par précaution, provoquer le vomissement et contacter un médecin.
- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** : les informations concernant les symptômes sont ambiguës ou manquent pour ce produit.
- Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires, traitement symptomatique.

## ► Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction** : éteindre avec de l'eau.
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** : brûle en développant une fumée qui contient des gaz nuisibles pour la santé (koldioxyde et koldioxyde) ainsi qu'à une combustion incomplète, des aldéhydes et d'autres substances irritantes, nuisibles pour la santé et toxiques. Combustible solide.
- **Conseils aux pompiers** : en cas d'incendie utiliser un masque contenant de l'air pur.

## ▶ Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** : non applicable.
- **Précautions pour la protection de l'environnement** : non applicable.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** : le produit contaminé doit être manipulé comme déchet chimique et doit être déclaré comme non dangereux pour les marchandises.

## ▶ Manipulation et stockage

- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** : non applicable.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** : conserver dans l'emballage original dans un endroit sec pas au-dessus de la température ambiante normale.

## ▶ Contrôles de l'exposition et de la protection individuelle

- **Paramètres de contrôle des valeurs limites nationales, France** : tous les ingrédients manquent de valeur limite hygiénique.
- **Contrôles de l'exposition** : en termes de minimisation des risques, aucune attention particulière n'est nécessaire pour ce produit, outre les obligations générales de respect de la directive de l'UE NIL.  
Des gants de protection ne sont normalement pas nécessaires en raison des propriétés de ce produit, mais peuvent être nécessaires pour d'autres raisons, par exemple les risques mécaniques, les conditions de températures ou les risques microbiologiques. Les personnes très sensibles peuvent utiliser des gants étiquetés «Peu résistant aux produits chimiques» ou «Étanche».  
Une protection pour la respiration est nécessaire seulement dans des conditions de travail extrêmes. Consulter le producteur en ce qui concerne ce cas.  
Filtres contre la poussière IIB(P2) peuvent être nécessaires.  
Limitation d'exposition à l'environnement voir « *Informations écologiques* ».

## ▶ Propriétés physiques et chimiques

- **Aspect** : l'état d'aggrégation, substance solide ou mélange solide de couleur beige.
- **Odeur** : sans odeur ou presque.
- **Seuil olfactif ; pH ; Point de fusion/point de congélation ; Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** : non applicable.
- **Point d'éclair** : supérieur à 165°C.
- **Taux d'évaporation ; Inflammabilité (solide, gaz) ; Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité** : non applicable.
- **Pression de vapeur ; Densité de vapeur ; Densité relative** : non applicable.
- **Solubilité** : solubilité dans l'eau Insoluble (<0,001%).
- **Coefficient de partage: n-octanol/eau** : non applicable.
- **Température d'auto-inflammabilité, de décomposition** : non applicable.
- **Viscosité** : non applicable.
- **Propriétés explosives et propriétés comburantes** : non applicable.

## ▶ Stabilité et réactivité

- **Réactivité** : le produit ne contient aucune substance qui peut provoquer des réactions dangereuses lors d'une manipulation et des conditions d'utilisation normales.
- **Stabilité chimique** : le produit est stable dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.
- **Possibilité de réactions dangereuses** : aucune réaction dangereuse connue.
- **Conditions à éviter** : aucune indication.
- **Matières incompatibles** : aucune indication.
- **Produits de décomposition dangereux** : aucune dans des conditions normales.

## ▶ Informations toxicologiques

- Informations sur les effets toxicologiques FR L 133/42 Journal officiel de l'Union européenne 31.5.2010
- **Toxicité générale ou non spécifié** : le produit n'est pas classifié comme toxique.
- **Effets aigus** : pas classifié comme substance fortement toxique.
- **Dangers pour la santé** : le produit n'est pas classifié comme toxique pour la santé.
- **Toxicité par administration répétée** : de ce qu'on sait n'ont pas été rapportés des effets chroniques à ce produit.
- **Cancérogène** : de ce qu'on sait n'ont pas été rapportés des effets cancérogènes pour ce produit.
- **Effets CMR (appellation pour les produits cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction)** : de ce qu'on sait n'ont pas été rapportés des effets toxiques reproductives ou génétiques pour ce produit.
- **Sensibilisation** : les réactions de hypersensibilité ne peuvent pas être exclues chez les personnes sensibles.
- **Effets corrosifs et irritatifs** : le produit n'est pas corrosif. Peuvent surgir des irritations mineures aux personnes sensibles.
- **Synergisme et antagonisme** : de ce qu'on sait n'ont pas été rapportés des effets synergétiques pour ce produit ou pour un de ses ingrédients.
- **Effets sur le jugement et autres effets psychiques** : de ce que nous savons ce produit n'influence pas le jugement s'il est utilisé dans son but.
- **Effets sur la microflore humaine** : les effets sur la microflore des humains n'ont pas été prouvés ou sont négligeables.
- **Propriétés toxicologiques pertinentes** : STEARIC ACID, LD50 Rat 24h > 5000 mg/kg

## ▶ Informations écologiques

- **Toxicité** : non applicable.
- **Persistance et dégradabilité** : le produit est dégradable dans la nature.
- **Potentiel de bioaccumulation** : ce produit ou ses ingrédients ne s'accumulent pas dans la nature.
- **Mobilité dans le sol** : les informations manquent mais il n'y a aucun motif de supposer que le produit est nuisible pour l'environnement.
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB** : aucun rapport de sécurité chimique n'a été réalisé.

## ► Considérations relatives à l'élimination

- **Manipulation des déchets pour le produit** : le produit n'est pas classifié comme un déchet dangereux. Prendre en considération aussi les règles locales concernant la manipulation des déchets. Cf. aussi les réglementations nationales sur les déchets.
- **Récupération/recyclage du produit** : ce produit normalement n'est pas recyclé.
- **Transport des déchets** : Classe déchets J(0)- Non dangereux pour le milieu ou pour la santé.

## ► Informations relatives au transport

- Sauf indication contraire, l'information s'applique à tous les modes de transport en vertu du Règlement type de l'ONU, à savoir, ADR (route), RID (rail), ADN (voies de navigation intérieures), IMDG (transport maritime), l'OACI (IATA) (transport aérien).
- **Numéro ONU** : n'est pas de marchandises dangereuses.
- **Nom d'expédition des Nations unies ; Classe(s) de danger pour le transport ; Groupe d'emballage** : non applicable.
- **Dangers pour l'environnement** : non applicable.
- **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** : non applicable.
- **Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** : non applicable.
- **Catégorie d'arrimage** : non spécifié.
- **Procédures d'urgence (EmS) INCENDIE (IMDG) et en cas de DÉVERSEMENT (IMDG)** : non spécifié.

## ► Informations réglementaires

- **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement** : non applicable.
- **Évaluation de la sécurité chimique** : évaluation et rapport de sûreté des produits chimiques conforme à 1907/2006 Annexe I n'a pas été réalisé.

## ► Autres informations

- Notamment dans le cas d'une fiche révisée de données de sécurité, où des modifications ont été apportées à la version précédente de la fiche. Révision de ce document : Versions antérieures 2012-07-18 La révision de ce document a été, si ça n'a pas été mentionnée, provoquée par les changements de ces règlements.
- Notamment dans la signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité, les textes complets pour la classe de danger et le code de catégorie sont mentionnés dans « *Composition/Informations sur les composants* » :
  - No phys haz : Danger physique non assigné ;
  - No tox haz : Non classifié comme toxique ;
  - No environmental hazard : Non classé comme dangereux pour l'environnement.
- Explication des abréviations dans « *Informations relatives au transport* » :
  - **ADR** : accord européen pour le transport routier international des marchandises dangereuses ;
  - **RID** : réglementations concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses ;
  - **ADN** : accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures ;
  - **IMDG** : Le code IMDG (International Maritime Dangerous Goods Code) ;
  - **ICAO** : Organisation de l'aviation civile internationale, OACI (International Civil Aviation Organization ICAO, 999 University Street, Montreal, Quebec H3C 5H7, Canada) ;
  - **IATA** : Association internationale du transport aérien.
- **Notamment dans les principales références bibliographiques et sources de données :**
  - Sources des données** : Les données primaires pour le calcul des risques a été de préférence extrait de la liste de classification européenne officielle, 1272/2008 Annexe I, mise à jour 2013-10-17. Lorsque de telles données faisaient défaut, une documentation de seconde main sur laquelle cette classification officielle est basée a été utilisée, par exemple, IUCLID (International Uniform Chemical Information Database). En troisième main, l'information provenant de fournisseurs chimiques de réputation internationale a été utilisée, et en quatrième main d'autres informations disponibles, par exemple les fiches de données de sécurité provenant d'autres fournisseurs ou des informations provenant d'associations à but non lucratif, la fiabilité de la source ayant été jugée par un expert. Si, malgré cela, aucune information fiable n'a été trouvée, les risques sont évalués en fonction de l'opinion d'experts sur la base des propriétés connues de substances similaires et conformément aux principes de 1907/2006 et 1272/2008.
- **Les textes complets des règlements sont mentionnés dans la présente fiche de données de sécurité :**
  - 453/2010 : RÈGLEMENT (UE) N o 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH) ;
  - 1272/2008 : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 ;
  - 1999/45/EG : DIRECTIVE 1999/45/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 31 mai 1999 concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses ;
  - **NIL** : Sous la désignation NIL (rien) sont placées les caractéristiques, qui ne sont pas présentées dans un document officiel sur les produits chimiques, mais qui sont néanmoins de même nature ;
  - 1907/2006 : RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) no 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission Annexe I.
- Notamment dans les méthodes utilisées afin d'évaluer les données visées 1272/2008 Article 9 pour les besoins de la classification : le calcul des risques de ce mélange a été réalisé sous forme d'évaluation par l'application d'une détermination par valeur probante confiée au jugement d'un expert, conformément à 1272/2008 Annexe I, en tenant compte de toutes les informations disponibles ayant une incidence sur la détermination des dangers présentés par le mélange, et conformément à 1907/2006 Annexe XI.

- Liste des phrases R, mentions de danger, phrases de sécurité et/ou conseils de prudence pertinents.
- Destinée aux travailleurs et visant à garantir la protection de la santé humaine et de l'environnement, avertissement pour une utilisation incorrecte : autant que nous sachions ce produit ne peut pas provoquer de graves lésions pour l'être humain ou pour l'environnement cependant le fabricant, le distributeur ou le fournisseur ne peuvent pas être responsables pour l'utilisation criminelle ou inhabituelle du produit.
- Éléments d'étiquetage de l'application des règles dans 1999/45/EG : - Symbole de danger : non applicable ;
  - Phrases R : non applicable ;
  - Phrases S : non applicable.
- Informations sur ce document : données de sécurité rédigées par le programme KemRisk®, KemRisk Sweden AB, Teknikringen 10, SE-583 30 Linköping, Suède.